

AUDIT COMMISSARIAT

A.CO.

70 rue de Madrid

62138 DOUVRIIN

☎ 03 21 74 61 82

@ contact@audit-commissariat.fr



**commissaire
aux comptes**

**ASSOCIATION
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DU PAS DE CALAIS**

55, rue Michelet

62000 ARRAS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AUDIT COMMISSARIAT
A. CO.
70 rue de Madrid – 62138 DOUVVIN

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CALAIS

Siège social : 55 Rue Michelet - 62000 ARRAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association « LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CALAIS »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CALAIS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de



son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Douvrin, le 13 mai 2026

**AUDIT COMMISSARIAT
A.CO.**

**Olivier HERLIN
Commissaire aux Comptes**



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	36 664	29 624	7 040	9 552
	Autres immobilisations incorporelles	22 352	22 316	37	277
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 644 317	793 570	1 850 747	1 894 542
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	140 668	127 763	12 905	22 408
	Autres immobilisations corporelles	474 240	395 925	78 315	116 399
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	1 906		1 906	1 829
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	9 162		9 162	49 162
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 969		5 969	5 969
	TOTAL (II)	3 335 279	1 369 198	1 966 081	2 100 139
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	290		290	2 084
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 650 567	93 599	1 556 968	1 525 033
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 125 460		1 125 460	1 737 560
	Charges constatées d'avance	3 713		3 713	7 715
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	36 360		36 360	102 538
	TOTAL (III)	2 816 390	93 599	2 722 791	3 374 930
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		6 151 669	1 462 797	4 688 873	5 475 069
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				421 200	772 200
(2) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	400 000	400 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation	463 499	463 499
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	191 882	191 882
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(214 612)	(512 966)
	Excédent ou déficit de l'exercice	118 574	298 927
	Total des fonds propres (situation nette)	959 345	841 343
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
Total des fonds propres		959 345	841 343
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	32 000	25 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés		32 000	25 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	451 378	995 120
	Emprunts et dettes financières divers (2)	356 874	424 734
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	147 415	1 897
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 514 690	1 571 030
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	37 721	26 001
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	308 594	387 831
	Produits constatés d'avance	880 856	1 202 113
Total des dettes (1)		3 697 528	4 608 726
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		4 688 873	5 475 069
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 869 925	2 940 842
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	153 970	287 988
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 691 204	4 077 995
	dont parrainages	1 233 154	2 515 531
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	522 638	719 148
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	250 795	2 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	14 362	95 787
	Utilisations des fonds dédiés	25 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 724	
	Autres produits	20 708	11 591
Total des produits d'exploitation		3 680 401	5 194 509
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	189 764	229 748
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 308 195	3 397 072
	Aides financières	128 690	316 685
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 159	13 780
	Salaires	507 883	560 596
	Cotisations sociales	109 470	97 788
	Dotation aux amortissements et dépréciations	143 962	127 156
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	32 000	25 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	111 889	126 813
Total des charges d'exploitation		3 539 012	4 894 637
RESULTAT D'EXPLOITATION		141 389	299 872



Compte de Résultat

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		141 389	299 872
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 436	1
	Autres intérêts et produits assimilés	78	77
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 515	78
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	28 475	22 062
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		28 475	22 062
RESULTAT FINANCIER		(25 960)	(21 984)
RESULTAT COURANT avant impôts		115 429	277 888
	Produits exceptionnels	3 146	69 331
	Charges exceptionnelles		48 293
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 146	21 038
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		3 686 062	5 263 919
TOTAL DES CHARGES		3 567 487	4 964 992
EXCEDENT ou DEFICIT		118 574	298 927
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		189 200	220 400
Bénévolat		338 915	147 480
TOTAL		528 115	367 880
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		189 200	220 400
Prestations			
Personnel bénévole		338 915	147 480
TOTAL		528 115	367 880



Informations générales

La ligue de l'enseignement est un mouvement laïque d'éducation populaire qui propose des activités à travers 4 champs d'actions :

- L'éducation et la formation ;
- La culture ;
- Les vacances et loisirs éducatifs ;
- Le sport pour tous.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 688 873 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 686 062 euros** et un total **charges** de **3 567 487 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **118 574 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;
- Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.



Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions

Les subventions de fonctionnement sont traitées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03. La fraction attribuée au titre de l'exercice futurs est inscrite en "produits constatés d'avance". Lorsqu'il existe un risque de reversement partiel, il est constaté une provision pour dépréciation.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dès la notification de la décision d'octroi. Elles sont amorties au compte de résultat sur la même durée que les bien qu'elles financent.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Règles et Méthodes Comptables

Produits constatés d'avance

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées en tenant comptes des appels de cotisations envoyés.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	59 016					59 016
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 016					59 016
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	1 300 547					1 300 547
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	1 308 108		41 056		5 394	1 343 770
	Instal technique, matériel outillage industriels	138 600		2 069			140 668
	Instal., agencement, aménagement divers	92 494					92 494
	Matériel de transport	22 612				4 200	18 412
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	361 257		2 078			363 335
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 223 617		45 202		9 594	3 259 225	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	1 829		76			1 906
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	49 162				40 000	9 162
	Prêts et autres immobilisations financières	5 969					5 969
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	56 961		76		40 000	17 037
TOTAL		3 339 594		45 279		49 594	3 335 279



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			49 188	2 751		51 939
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			49 188	2 751		51 939
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			399 893	29 560		429 453
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			314 220	69 509	19 612	364 117
	Instal technique, matériel outillage industriels			116 191	11 572		127 763
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			5 101	2 156		7 257
	Matériel de transport			20 092	1 171	4 200	17 063
	Matériel de bureau, mobilier			290 427	29 080		319 506
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 145 924	143 048	23 812	1 265 159
TOTAL				1 195 112	145 799	23 812	1 317 099



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	107 961		14 362	93 599
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	107 961		14 362	93 599
TOTAL GENERAL		107 961		14 362	93 599
Dont dotations et reprises				14 362	
- d'exploitation - financières - exceptionnelles				3 146	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 969		5 969
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 650 567	1 650 567	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 192	1 192	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	855 953	434 753	421 200
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	268 312	268 312	
	Charges constatées d'avance	3 713	3 713	
	TOTAL DES CREANCES	2 785 710	2 358 541	427 169
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	76	76		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	451 302	122 113	161 897	167 291
	Emprunts et dettes financières divers	356 874	356 874		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 514 690	1 514 690		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	13 024	13 024		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 198	14 198		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 499	10 499		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	308 594	308 594		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	880 856	529 856	351 000	
	TOTAL DES DETTES	3 550 114	2 869 925	512 897	167 291
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		245 653			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	639 256	622 401	16 856	2,71
Autres créances		10 935	(10 935)	100,0
TOTAL	639 256	633 336	5 921	0,93

La ligne "autres créances clients" reprend principalement des soldes de subvention à recevoir en 2026 au titre de l'exercice 2025.



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	931 667	1 007 472	(75 805)	-7,52
Dettes fiscales et sociales	24 125	14 302	9 823	68,68
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		281 074	(281 074)	100,0
TOTAL	955 792	1 302 848	(347 056)	-26,64



La ligne "autres dettes" reprend principalement un reversement à effectuer au profit de la ligue de l'enseignement du Nord concernant les produits obtenus pour le service national universel.

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 713
MAINTENANCE ENERGIA		671	
FUEL		2 107	
CITYBOXE		98	
AIG GESTION PACK		591	
NEOPOST QUADIENT		166	
CULLIGAN		80	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 713



Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	400 000				400 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	463 499				463 499
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	191 882				191 882
Autres réserves					
Report à nouveau	(512 966)	298 927	(573)		(214 612)
Excédent ou déficit de l'exercice	298 927	(298 927)	118 574		118 574
Situation nette	841 343		118 002		959 345
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	841 343		118 002		959 345



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
DRAJES	20 000	32 000	20 000			32 000	
DDETS	5 000		5 000				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	25 000	32 000	25 000			32 000	



Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitations	Montant	Taux
Cotisations	153 970 €	4 %
Ventes de prestations de services	2 691 204 €	73 %
Subventions	522 638 €	14 %
Contributions financières	250 795 €	7 %
Autres produits d'exploitation	61 794 €	2 %
TOTAL	3 680 401 €	100%

Ventilation des subventions

Les subventions d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
Subvention conseil départemental	361 000 €	69%
Subvention Préfet Région HDF	66 155 €	9%
Subvention UDAF	48 000 €	6%
Subvention Région Hauts-de-France	31 000 €	13%
Subvention FONJEP	14 214 €	3%
Subvention CNASEA ASP EAV CAE	2 219 €	0%
Subvention communes/agglos	50 €	0%
TOTAL	522 638 €	100%

Ventilation des contributions financières

Les contributions financières de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des contributions financières	Montant	Taux
Subvention Lire et faire lire	250 795 €	100%
TOTAL	250 795 €	100%

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent pour l'année 2025 à 10 000 €.

Engagements retraite

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière) à devoir au personnel sont estimés non significatifs. Il n'a pas été comptabilisé de provision pour risques et charges à ce titre.

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres



Notes sur le compte de résultat

dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif au 31/12/2025

L'effectif au 31 décembre 2025 est de 6 ETP.

Contributions volontaires en nature

L'association a opté pour leur inscription en comptabilité au pied du compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux, avec dans l'annexe, la description des méthodes de quantification et de valorisation retenues.

Les contributions volontaires en nature de l'exercice s'élèvent à 528 115 €.

Elles reprennent :

- La valorisation financière du bénévolat pour 338 915 € ;
- La valorisation financière des mises à disposition de salles pour 189 200 € (1 892 jours à 100 €) par les partenaires suivants : Uniscité à Arras, AFP2i à Arras, Mairie de Béthune, Mairie de Laventie, Mairie de Liévin, Mairie de Carvin, Mairie de Oignies, Mairie de Saily sur la Lys, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, Espace Socioculturel de la Lys, Communauté de Communes de la région d'Audruicq, Mairie d'Annezin, Mairie de Fouquières les Lens, Mairie d'Harnes, Mairie de Courrières.

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

